

BIM

Bulletin d'Informations Municipales

Salle des Sports Pierre ARNOULD



Nouvel éclairage LED et nouveaux panneaux des scores à venir : Une mise aux normes des règles de la FFBB pour accompagner l'ERSM Basket vers la Nationale 1, la saison prochaine.

Infos Mairie



La Mairie est ouverte du lundi au vendredi de

13 h 30 à 18 h 00.

Permanence du Maire :

Chaque samedi de 9 h 00 à 10 h 30

(Prendre rendez-vous au secrétariat)

Tél. : 03 26 68 36 45 (à partir de 11 heures)

Fax : 03 26 21 43 06

Site Internet : www.recy.fr

Email : mairie@recy.fr

École Primaire Fernand VITRY :

03 26 68 44 37

Assistances Maternelles

Valérie BEISSERT	9 bis Route de Louvois.....	03.26.65.86.39
Isabelle BELGRAND	21 rue des Étangs	03.26.22.45.23
Sally CHAMPAGNE	12 bis Route de Louvois.....	03 26 67 00 39
Stéphanie DENNEVAL.....	11 rue des Tournelles	03.26.64.49.42
Dyane KASZA.....	17 rue des Étangs	06.75.26.98.61
Delphine MICHEL	24 rue des Étangs	09.80.63.76.83
Delphine WATIER.....	11 rue des Étangs	03.26.67.30.79

www.assistante.maternelle.marne.fr.....*si vous recherchez une assistante maternelle*

Relais des Assistants Maternels (RAM)

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 9 juillet dernier, a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Châlons en Champagne, afin de faire bénéficier aux assistantes maternelles de Recy des activités proposées par le Relais des Assistants Maternels (RAM) de Châlons en Champagne « Au fil des Jeux ».

Le RAM propose différentes prestations : organisation d'activités à destination des enfants – Conseils juridiques, matériels et techniques.

Par cette convention, le Conseil Municipal souhaite accompagner les assistantes maternelles de notre commune dans l'accueil des enfants.

Cette prestation est gratuite pour les nourrices de Recy qui souhaitent prendre part aux activités du RAM.

À noter que cette convention prévoit également d'accompagner les parents employeurs dans les domaines technique et juridique pour ce qui concerne le contrat de travail.

(Pour plus d'informations : ram@chalonsenchampagne.fr)

Assistante Sociale



Une Assistante Sociale tient une permanence à la Mairie, le 3^{ème} mardi de chaque mois de 14 h à 15 h.

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter directement la Circonscription de la Solidarité Départementale, Châlons Rive Gauche, 18 rue du 372^{ème} RALVF, à Châlons en Champagne. Tél. : 03.26.65.18.82.

Stop la PUB

Afin d'éviter la publicité intempestive dans les boîtes aux lettres, des autocollants « **Pas de pub, Merci !** » sont disponibles en Mairie.



Informations Diverses



N° utiles :

« Allo service public ».....	39 39
Cités en Champagne :.....	03 26 26 17 60
Collecte Sélective :.....	0 800 875 615
Véolia eau : (eau et assainissement) ...	09 69 32 35 54
Mairie de Châlons :.....	03 26 69 38 00

Assistante Sociale :.....	03 26 65 18 82
Mairie de Recy :.....	03 26 68 36 45
Préfecture de la Marne :.....	03 26 26 10 10
SITAC Bus :.....	03 26 69 59 00
Tribunal d'Instance :.....	03 26 69 27 35

Adresses Internet utiles :

www.service-public.fr	<i>pour toutes vos démarches administratives</i>
www.marne.pref.gouv.fr	<i>site de la Préfecture de la Marne</i>
www.citesenchampagne.net	<i>site de la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne</i>
www.recy.fr	<i>site de Recy</i>

Objets trouvés / perdus



Lunettes, clefs, doudous, casquette, écharpe... N'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie si vous avez perdu quelque chose.

Allo Mairie...

Une ampoule de l'éclairage public HS, un trou dans un trottoir ou sur la route, une fuite d'eau, une question...

N'hésitez pas à contacter la Mairie qui prendra les dispositions nécessaires à la réparation des dégâts éventuels et répondra à vos questions.



Etat Civil

Mariage

Joëlle MÉLIODON et Fabrice GRANDIN le 23 juin
Pauline CHEVALIER et Jérémy SUDO le 23 juin

Décès

2017
Alice BECUWE née LABORDE le 25 août
Michel BECUWE le 23 décembre
2018
René PARISSE le 23 janvier

William COLLARD le 26 février
Ginette NAYRAC née THIBLET le 28 février
Denis BRACONNIER le 8 mars
Marcelle MOUCHOT née LECLERC le 19 mars
Ginette THINES née LOUIS le 1^{er} mai

Le 23 janvier 2018, **Monsieur René PARISSE** nous a quittés, à l'âge de 83 ans.

Au cours de la cérémonie religieuse, Monsieur le Maire, lors de son élocution est revenu sur le parcours exceptionnel de Monsieur PARISSE.

Arrivé dans notre village avec sa famille en 1966, il s'intégra rapidement au sein du Conseil Municipal durant quatre mandats, de 1971 à 1995, apportant ainsi au sein de l'équipe toutes ses compétences dans le domaine de l'urbanisme.

Bien entendu, et très rapidement, il fut membre, comme secrétaire puis comme trésorier, de la section Basket de l'Éveil de Recy Saint Martin.

Très sensible à la vie sociale, il intégra l'Association Familles Rurales de Recy, comme secrétaire, puis comme président.

Insatiable, il partageait ses connaissances philatéliques en tant que responsable de la classe thématique au sein

du groupement Régional Champagne-Ardenne qui lui valut d'être médaillé au plan National pour ses collections sur la vigne et le vin, la bicyclette ou le basket.

En 1996, à l'issue de son dernier mandat, Monsieur le Maire lui remis la médaille d'or Régionale Départementale et Communale, consécration de l'engagement dont il fit preuve sachant qu'il venait de recevoir la médaille d'or de la Jeunesse et des Sports.

Ce parcours de vie exemplaire mérite sans nul doute l'admiration qui doit être la nôtre envers ces hommes et femmes qui s'engagent bénévolement, et sans compter, au service des autres.



Gestion des cimetières communaux

Lors de sa séance en date du 5 février 2018, le Conseil Municipal a délibéré sur différents points concernant les cimetières de la commune et notamment sur le nom du « Nouveau Cimetière », sur le règlement des cimetières et leur tarification.

Cimetière des Épinettes

Le Conseil Municipal a décidé de renommer le cimetière situé voie Chanteraine appelé jusqu'alors « Nouveau Cimetière ».

Il a été retenu le nom de « **Cimetière des Épinettes** ».

Nouveau règlement

Le Conseil Municipal a approuvé le nouveau règlement des deux cimetières de Recy : cimetière de l'Église et cimetière des Épinettes. Ce règlement précise les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et la décence dans les cimetières.

Tarifs

Les tarifs des concessions sont les suivants :

	30 ans	50 ans
Double Concession	180 €	300 €
Concession	90 €	150 €
Demi-Concession	65 €	110 €
Caveau Aménagé*	525 €	700 €
Double Caveau*	1 050 €	1 400 €

La répartition des cendres dans le puits du souvenir est gratuite.

* déjà existant dans certaines concessions ayant été reprises dans le cimetière de l'église

Des époux en Or

Le 26 août 2017, Monsieur le Maire, entouré de membres du Conseil Municipal, a reçu

Monsieur et Madame Michel et Jocelyne KOPYTKO,

à l'occasion de leurs **50 ans** de mariage.



Célébrez vos Noces d'Or

Vous souhaitez célébrer vos noces d'Or, de Diamant, de Platine... ?

N'hésitez pas à contacter la Mairie qui se fera un plaisir de vous accompagner dans votre démarche.

Recensement Militaire ou Recensement citoyen



Tout jeune Français, ayant atteint l'âge de **16 ans**, fille comme garçon, doit spontanément se faire recenser auprès de la Mairie. Cette formalité est **obligatoire** pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

Une pièce d'identité et le livret de famille sont nécessaires pour procéder au recensement.

Ce recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Le recensement militaire permet également l'inscription d'office du jeune sur la liste électorale à ses 18 ans, ainsi que son invitation à une cérémonie de citoyenneté.



Cérémonie de la Citoyenneté

Le 7 avril 2018, Monsieur le Maire, accompagné de Conseillers Municipaux, a reçu en Mairie les jeunes nouveaux électeurs. Ils se sont vus remettre leur carte électorale qu'ils auront l'occasion d'utiliser dès 2019, à l'occasion des élections Européennes.



Merci à Nicolas et Xavier d'avoir répondu présents.

Nouveau mode de paiement : TIPI Vers la modernisation du service public de proximité

La Direction Générale des Finances Publiques, partenaire des collectivités locales, a développé ce site de paiement en ligne pour vous permettre de régler par carte bancaire vos redevances et produits locaux, en toute sécurité et en toute simplicité.

Ce service est disponible 7 jours/7 et 24h/24.

Pour effectuer votre paiement, vous devez vous munir de la facture ou de l'avis des sommes à payer établi suite à la location de salle ou de matériel, par exemple.

Sur ce document, vous trouverez toutes les informations nécessaires à l'identification de votre paiement :

- L'identifiant collectivité au bénéfice de laquelle vous effectuez votre règlement.
- La référence qui permet d'identifier la facture que vous souhaitez régler.
- Le montant qui doit être réglé en totalité.
- Lors de votre règlement, vous devrez obligatoirement fournir une adresse de courrier électronique valide, à laquelle vous sera transmis un ticket vous confirmant la prise en compte de votre paiement.

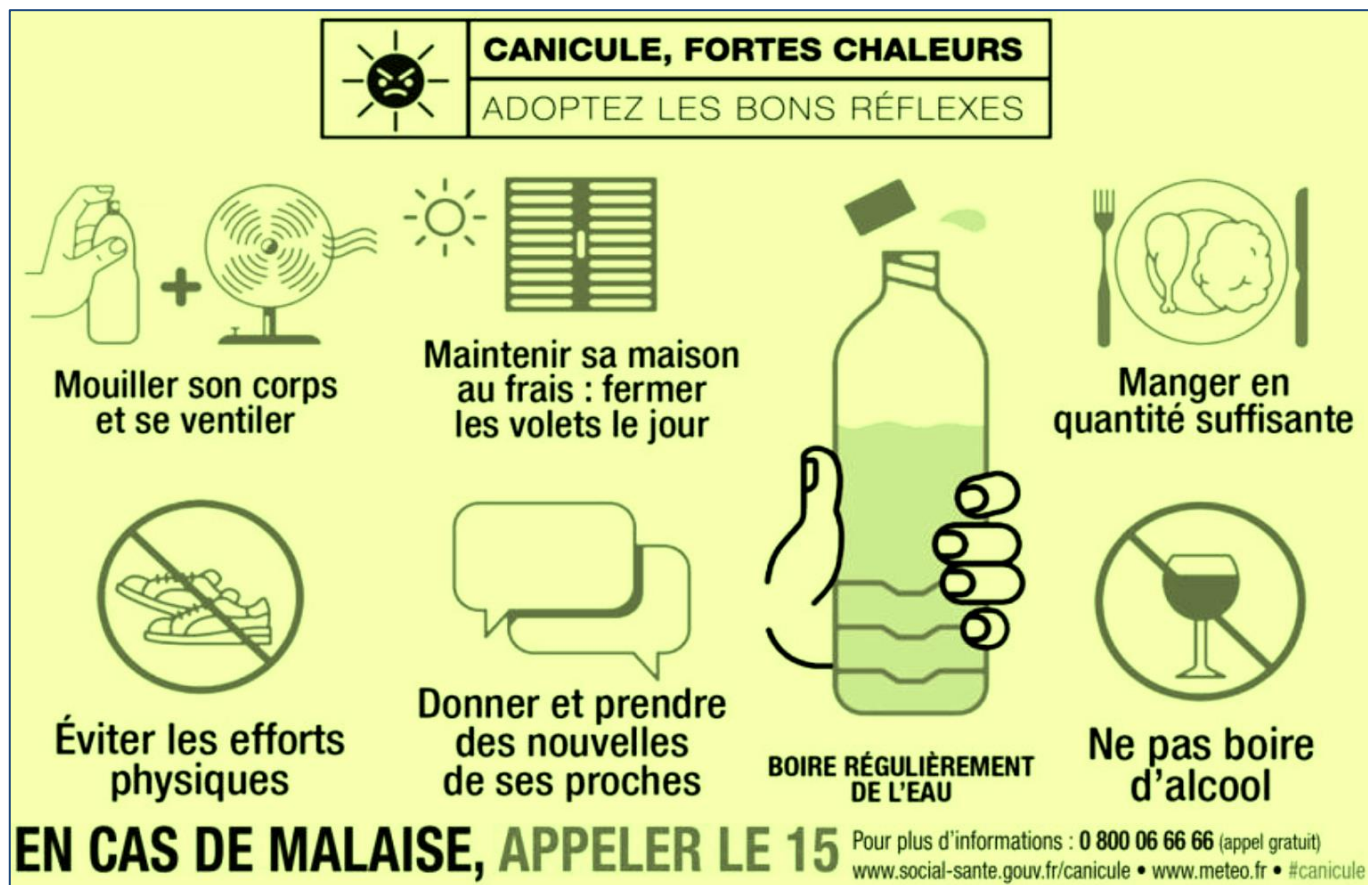
La Mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Plan Canicule 2018

Avec l'arrivée de fortes chaleurs, les personnes âgées et les personnes fragiles ont la possibilité de s'inscrire sur un registre nominatif en Mairie, afin de pouvoir leur porter une assistance en cas de nécessité.

Cette inscription est totalement confidentielle et gratuite. En cas d'alerte canicule, cette inscription vous permettra, selon votre situation personnelle et familiale, d'être contacté par téléphone ou de recevoir des visites à domicile.



Prélèvement à la source (PAS)



L'entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est fixée au 1er janvier 2019. Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu vise à adapter le recouvrement de l'impôt au titre d'une année à la situation réelle de l'usager (revenus, événements de vie) au titre de cette même année, sans en modifier les règles de calcul. Il a pour objectif de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus.

L'impôt sera directement prélevé chaque mois sur les revenus (salaire, pensions, revenus de remplacement, etc.) perçus par l'intermédiaire d'organismes collecteurs (employeur, caisses de retraite, pôle emploi), en fonction du taux de prélèvement du foyer fiscal. Pour les bénéficiaires de revenus fonciers, de pensions alimentaires ou issus d'activités indépendantes, l'impôt sera acquitté au moyen d'acomptes mensuels par prélèvement bancaire.

Pour ceux qui déclarent leurs revenus en ligne, le taux personnalisé et le montant des acomptes pour les revenus perçus sans intermédiaires (ex loyers) seront communiqués à l'issue de la déclaration en ligne. À ce moment-là, ils pourront aussi adapter leur prélèvement à la source. Pour ceux qui déposent une déclaration de revenus « papier », le taux personnalisé et le montant des acomptes seront communiqués sur l'avis d'impôt durant l'été. Ils pourront adapter leur prélèvement à la source à compter de la mi-juillet.

Pour faire face à certaines situations particulières, les contribuables peuvent exercer différentes options. Les contribuables mariés ou pacsés peuvent choisir d'individualiser leur taux de prélèvement personnalisé. En cas de différence importante de revenus au sein du couple, cette option permet à chacun de voir appliquer par son organisme collecteur un taux de prélèvement représentatif de ses revenus personnels. Cette option ne modifie pas le total des prélèvements, elle les répartit différemment.

Le prélèvement à la source ne change rien pour les non imposables. Ils n'auront aucun prélèvement et ce, quelle que soit la source de leurs revenus. Sauf si cette non-imposition a pour unique origine l'imputation de réductions et crédits d'impôt et que leur revenu fiscal de référence, par part, est supérieur ou égal à 25 000 €.

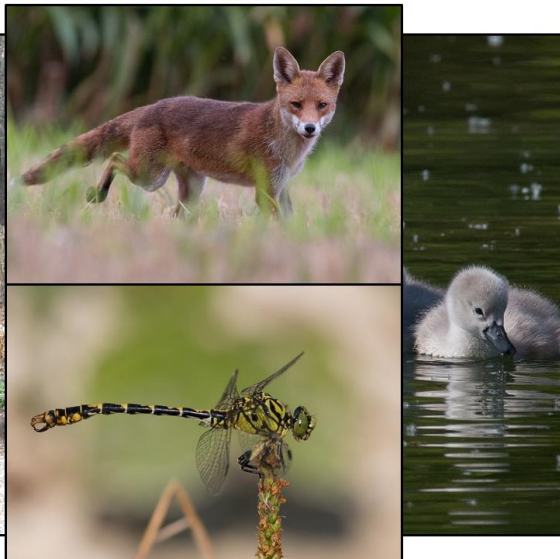
(Plus d'info : www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source)

Jardin d'expression

En ce début d'année, le 3 février, une nouvelle exposition a été inaugurée au Jardin d'Expression, autour d'un café préparé par Motoccino (cf. BIM n° 65), en présence d'une vingtaine de Recyots.

Le thème de cette exposition est la faune et la flore que l'on peut retrouver sur le territoire de Recy. Les photos des animaux et insectes qui remplissent les dix alvéoles ont été prises par Monsieur Alain BOUGEAT, féru de photos animalières.

Monsieur le Maire et Monsieur Thierry DONRAULT, Conseiller Délégué à l'Environnement, ont pu renouveler les remerciements pour le partage ces superbes photos.



Ce moment fut l'occasion de remettre les diplômes aux lauréats des maisons fleuries de la commune.

La prochaine exposition sera inaugurée début 2019 (date à définir), à l'occasion du printemps des poètes.

Collecte Sélective

Rappel des jours de collectes des déchets :

Déchets ménagers	Container gris	le mercredi
Emballages	Sacs jaunes	le mercredi
Déchets verts	Container vert	le lundi

 **N°Vert 0 800 875 615**



APPEL GRATUIT



Le Papier et Le Verre → Point d'Apport Volontaire :
Des PAV se situent rue de Châlons (face à la boulangerie), Voie des Épinettes (devant le cimetière des Épinettes)
et sur le parking de la Salle des sports Pierre ARNOULD.

!!! Ces PAV ne sont pas destinés à recevoir les ordures ménagères !!!

JOURS DE REPORT : **Bac Gris** **15 août reporté au 18 août**
 Sacs Jaunes **15 août collecte maintenue**

Toutes les infos : www.chalons-agglo.fr (Collecte sélective)



DÉCHÈTERIES DE CHÂLONS AGGLO

Déchèterie de Châlons

Chemin des Grèves à Châlons

Tél. : 03 26 21 77 85

Horaires d'ouverture aux particuliers :

Lundi au Samedi : 9 h à 19 h

Dimanche : 9 h à 13 h

Déchèterie de Juvigny

Route des Grandes Loges aux horaires suivants :

Mardi de 14h à 17h

Jeudi de 9h à 12h

Samedi* de 13h30 à 17h30

**particuliers uniquement*

Point d'Apport des Déchets Verts de Recy – Saint Martin sur le Pré

Le PADV, situé entre Recy et Saint Martin sur le Pré, est accessible de **10 h à 12 h** chaque samedi des mois d'**avril, mai, juin, septembre, octobre** et **novembre**, sur présentation au gardien du site de la carte d'accès à retirer en Mairie.

Consignes de tri des sacs Jaunes

Les sacs jaunes, une fois collectés, font l'objet d'un premier tri automatisé à l'usine de valorisation des déchets située à La Veuve, dans le but de trier les différents matériaux. Ce premier tri permet de prélever certains déchets non recyclables destinés à l'incinération (valorisation énergétique). Ensuite, ils subissent en fin de parcours un tri manuel, permettant de s'assurer d'une meilleure qualité et séparation des différents déchets recyclables.

Nous avons été alertés car, depuis quelques temps, sont retrouvées dans ces sacs jaunes des choses qui n'ont pas leur place et ne mettent pas en valeur la collecte.

Il existe des inconvénients économiques et environnementaux consécutifs aux erreurs de tri, voire risqués pour la santé et l'hygiène des agents.

Par conséquent, une plus grande attention dans l'utilisation des sacs jaunes évite de transporter à nouveau des déchets du centre de tri des recyclables vers l'incinérateur.

En cas de doute, privilégiez la poubelle grise.

Merci de votre vigilance !



Encombrants

Quel que soit votre domicile, vous devez apporter les encombrants dans l'une des déchèteries du territoire de la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne (Châlons ou Juvigny, par exemple).

Les encombrants sont :

- du mobilier d'ameublement : tables, chaises, sommiers, lits, matelas, armoires démontées, canapés, fauteuils, bureaux, chevets, salons de jardins, parasols...
- du matériel sanitaire, de chauffage : radiateurs non électriques, lavabos, baignoires, bacs à douche, bidets...
- des objets divers : vélos, poussettes, landaus, tables à repasser, jouets, divers articles de cuisine, articles de sport...

Pour toutes informations complémentaires : www.chalons-agglo.fr ou **N°Vert 0 800 875 615**



APPEL GRATUIT

Bien vivre chez soi... ...et avec ses voisins

Afin de profiter au mieux de son jardin et des espaces publics, quelques règles méritent d'être rappelées :

TONDEUSE et outillage sonore :

Utilisation encadrée par arrêté préfectoral



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques... ne peuvent être effectués que :

☞ Les JOURS OUVRABLES	de	8 h 30 à 12 h 00	et de	14 h 00 à 19 h 30,
☞ Les SAMEDIS	de	9 h 00 à 12 h 00	et de	14 h 30 à 19 h 00,
☞ Les DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS	de	10 h 00 à 12 h 00.		



Nos amis les bêtes

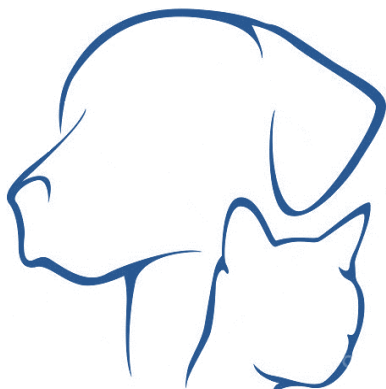
Les déjections canines

Il est rappelé que des sacs à déjections canines sont disponibles gratuitement en Mairie.

Agir pour que notre commune conserve son cadre de vie agréable et conviviale.

Nous faisons appel au civisme de chacun... mon compagnon s'oublie ? Eh bien, je ramasse...

MERCI AUX RECYOTS QUI LE FONT DÉJÀ !!!



Les chats

Vu le nombre croissant de chats dans notre commune, nous attirons l'attention sur la nécessité de prendre les dispositions utiles, notamment pour ce qui concerne la stérilisation et l'identification, afin de préserver la quiétude du voisinage.

Stérilisation et identification deux mesures à respecter pour le bien de l'animal

Les propriétaires de chats ont l'obligation de les faire enregistrer et de les faire « pucer » (les équiper d'une puce) chez les vétérinaires.

Pourquoi stériliser son chat ?

Bien qu'ils soient d'excellents chasseurs (rats, souris...), ils prolifèrent de façon exponentielle :

Un couple de chats peut donner naissance à 12 chatons par an... lesquels donneront à leur tour 144 chatons l'année d'après, 1.728 chatons la troisième année et **20.736 chatons la quatrième année !**

La stérilisation permet aux chats de vivre plus longtemps et en bonne santé en endiguant les transmissions de maladies.

Une fois stérilisés :

- Plus d'urines malodorantes, plus de miaulements en pleine nuit, plus de poubelles visitées.
- Ils ne véhiculent plus des maladies infectieuses.
- La population des chats « errants » est stabilisée, car même stérilisés, ils continuent à protéger leur territoire en empêchant d'autres arrivants de s'installer.

Merci aux propriétaires de chats de prendre les mesures nécessaires et utiles pour le bien-être de tous et de leur(s) matou(s).

Maladie de Lyme

Prévention des piqûres de Tiques

• LA MALADIE DE LYME : QU'EST-CE QUE C'EST ?

La maladie de Lyme, ou **Borréliose de Lyme**, est une infection due à **une bactérie (microbe) transportée par une tique**. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre.



La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

Elle ne se transmet pas par contact avec un animal porteur de tiques (oiseaux, chiens, chats) ni d'une personne à une autre.

Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme.

• QUELS SONT LES SIGNES ?

Dans les 3 à 30 jours après la piqûre, **la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge** qui s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de piqûre, puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.



Avec ou sans plaque rouge, il faut consulter un médecin en cas de symptôme grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines ou quelques mois après la piqûre. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

Au bout de plusieurs mois ou année, en l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer.

AVRIL
NOVEMBRE

Les tiques sont plus actives entre avril et novembre.

• OÙ TROUVE-T-ON LES TIQUES ?

Les tiques sont répandues partout en France, surtout en dessous de 1 500 m d'altitude. Elles vivent dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains.

Y A-T-IL UN TRAITEMENT APRÈS UNE PIQÛRE DE TIQUE ?

En cas de piqûre, surveillez la zone piquée. Si une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle ou d'autres symptômes (symptômes grippaux, paralysie, etc.) apparaissent dans le mois qui suit la piqûre, consultez sans tarder un médecin. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

• COMMENT SE PROTÉGER AVANT LES ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

La meilleure façon de se protéger lors de promenades à la campagne, en forêt, dans la nature ou dans les parcs, **c'est d'éviter de se faire piquer par des tiques**.

Il est donc conseillé de **porter des vêtements longs** qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau, et de rentrer le bas du pantalon dans les chaussettes.

Restez sur les chemins, évitez les broussailles, les fougères et les hautes herbes.

On peut aussi **mettre des répulsifs** contre les insectes sur la peau ou sur les vêtements, en respectant leur mode d'emploi.

Pensez à prendre avec vous **un tire-tique** (disponible en pharmacie).

• COMMENT SE PROTÉGER EN REVENANT D'ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

Pour éviter la maladie de Lyme, il faut absolument **retirer la ou les tiques le plus rapidement possible** : plus une tique reste accrochée longtemps, plus elle risque de transmettre la bactérie. Les tiques peuvent rester accrochées sur la peau ou le cuir chevelu sans qu'on s'en aperçoive car leur piqûre ne fait pas mal.

Il faut donc vérifier soigneusement l'ensemble du corps, en particulier les aisselles, les plis du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles, et les régions génitales pour trouver une ou des tiques.

N'hésitez pas à demander de l'aide à un proche pour examiner certaines parties du corps moins accessibles (dos, cheveux). Utilisez un miroir si vous êtes seul(e).

COMMENT RETIRER UNE TIQUE ?

- Ne mettez aucun produit sur la tique.
- Ne tentez pas de la retirer avec les ongles.



Utilisez **un tire-tique** : glissez le crochet sous la tique sans l'écraser, au plus près de la peau. Tournez doucement jusqu'à ce que la tique se décroche.



ET



Après avoir enlevé la tique, **désinfectez** la peau avec un antiseptique.

OU, À DÉFAUT,

Utilisez **une pince fine** : saisissez la tique à la base sans l'écraser et tirez vers le haut sans tourner.



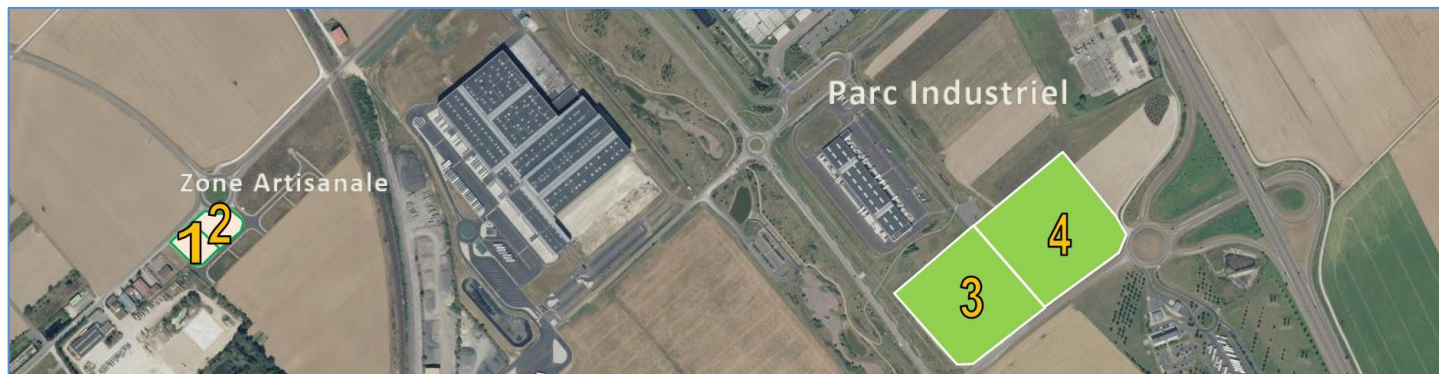
Attention, une fois enlevée, la tique peut encore piquer. Après l'avoir tuée sans l'avoir touchée à mains nues, il faut la mettre dans un mouchoir ou sur un bout de scotch qu'on jettera à la poubelle.

Activité économique de la commune

La Zone Artisanale, va bientôt accueillir la **Société Thermo Color Industrie**⁽¹⁾ qui va s'installer, sur une parcelle de 2 327 m², pour la création de l'antenne Champagne Thermolaquage, aux côtés de la **Société Daniel MOCQUET**⁽²⁾ qui a déjà pris ses quartiers depuis plusieurs semaines. Trois autres parcelles ont également été vendues et attendent d'être aménagées dans les mois à venir.

Sur le Parc Industriel, 2 nouveaux projets vont sortir de terre :

- Sur une parcelle de 20 000 m², l'entreprise **Transports DAUPHIN**⁽³⁾ va s'implanter. Il est prévu la construction d'un bâtiment pour le stationnement de ses véhicules.
- Sur une parcelle de 26 000 m², c'est l'Association Châlonnaise de Parents Et amis de personnes déficientes Intellectuelles (**ACPEI**)⁽⁴⁾ qui va s'installer afin de regrouper l'ensemble de ses activités.



Travaux réalisés et Projets 2018

Voie Chanteraine

Afin de sécuriser le carrefour de la voie Chanteraine et du Chemin des Épinettes (sortie du lotissement Épinettes III, rue des Grévières), il est prévu un ensemble de travaux d'aménagement de sécurisation, avec la mise en place d'une zone 30 km/h, de coussins berlinois et d'un radar pédagogique.

Dans le même temps, il sera procédé à la réfection complète de l'éclairage public et à l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques, du carrefour de la voie Chanteraine jusqu'à la zone artisanale.

S'en suivra la réfection des trottoirs à l'entrée du lotissement et de la voie Chanteraine, le remplacement de la clôture le long du bassin de récupération des eaux pluviales et l'aménagement d'un espace paysager le long de cette clôture.

Rue des Tournelles

Dans les prochains mois, la rue des Tournelles connaîtra aussi l'effacement de ses réseaux électriques et téléphoniques ainsi que la réfection complète de l'éclairage public (LED).

Salle des Fêtes Maurice SIMON

Il y a quelques jours, un local réserve situé derrière la Salle des Fêtes Maurice SIMON, adossé au préau de l'école, a été mis en service. Ce petit bâtiment servira de stockage pour le matériel de la commune (tables, chaises, podium etc...).

Salle des Sports Pierre ARNOULD



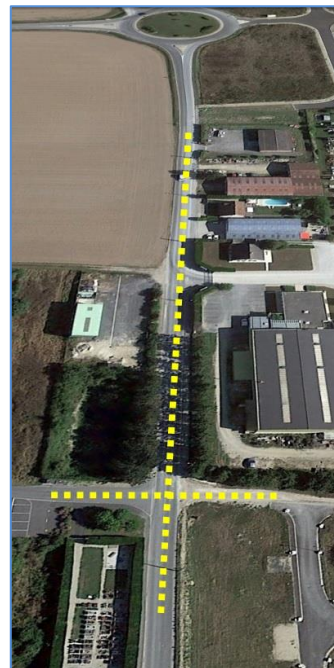
Extension du parking

Afin de désengorger la rue Marcel JESSON lors des manifestations sportives se déroulant Salle des Sports Pierre ARNOULD, il est prévu une extension du parking existant de la Salle Pierre ARNOULD afin de pouvoir accueillir une trentaine de véhicules supplémentaires.

Éclairage de l'aire de jeux

Après 20 années de bons et loyaux services, l'éclairage de la Salle des Sports, devenu vétuste et les panes de plus en plus fréquentes, va être remplacé.

Ce nouvel éclairage basse consommation (LED), permettra également de respecter les normes d'éclairage pour une pratique du basket au niveau N1 (soit 750 lux) puisqu'après une saison exceptionnelle, notre équipe fanion enchaîne une seconde montée au niveau supérieur en deux ans. Bravo à eux !



Panneaux d'affichage des scores

20 ans également pour les panneaux d'affichages des scores qui n'étaient plus aux normes actuelles. Il était donc indispensable de se mettre en conformité avec la réglementation de la Fédération Française de Basket-Ball. Ils seront remplacés courant août.

Du côté de l'École Primaire Fernand VITRY

Effectifs prévisionnels 2018 – 2019

Les effectifs prévisionnels de l'école primaire sont les suivants :

- ☞ **2** tout-petits, **10** petits et **12** moyens pour Christine MARTIN, aidée de Sylviane MOUTON,
- ☞ **12** grands et **6** CP pour Dorothée THIEL, aidée de Marylise SIMON,
- ☞ **11** CP et **11** CE1 pour Marie-Laure DUBOIS,
- ☞ **12** CE2 et **13** CM1 pour Catherine STROBBE, Directrice,
- ☞ **7** CM1 et **18** CM2 pour Marie-France CANAMAS.

Soit un effectif de **116** enfants.



Madame Dorothée THIEL est à la recherche d'**ordinateurs portables** pour sa classe. N'hésitez pas à prendre contact avec elle.

Au revoir Madame la Directrice...

Madame la Directrice Sylvie BOURDON a décidé, après 14 années d'enseignement à Recy, de faire valoir ses droits à la retraite. Nous souhaitons la remercier pour son enseignement en direction de nos enfants et lui souhaitons une bonne et paisible retraite.

Bonjour Madame la Directrice

Madame Catherine STROBBE va reprendre la direction de l'École Primaire Fernand VITRY à compter de la prochaine rentrée des classes. L'établissement lui est très familier puisqu'elle enseigne à Recy depuis maintenant 12 ans.

À noter que Madame Marie-Laure DUBOIS aura la charge des CP et CE1 en lieu et place de Madame BOURDON.

Tarification cantine

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 29 mai dernier, a décidé d'appliquer la revalorisation tarifaire liée à l'évolution du prix des denrées alimentaires.

Par conséquent, à compter du 1er septembre 2018, le prix du repas passera à **5,10 €** pour le tarif régulier et à **5,55 €** pour le repas occasionnel.

Toutes les infos sur notre prestataire de livraison des repas : www.api-restauration.fr

Études surveillées et Garderie périscolaire

La prochaine année scolaire, seules 2 enseignantes assureront les études surveillées, de 16 h 30 à 17 h 30, pour les CE2, CM1 et CM2.

Les CP et CE1 seront surveillés par le personnel communal soit en classe soit en garderie, en fonction des effectifs.



Tarif de la garderie et des études surveillées :

- 1 € pour le temps passé à la garderie soit le matin, soit l'après-midi, compris l'étude surveillée ;
- 2 € pour le temps passé le matin et l'après-midi.

Pour rappel, le maximum facturé par période de facturation est de 70 €.

- 1^{ère} période : de la rentrée des classes de septembre jusqu'aux vacances de Noël ;
- 2^{ème} période : de la rentrée scolaire de janvier jusqu'aux vacances de printemps ;
- 3^{ème} période : de la rentrée des vacances de printemps jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Activités périscolaires

Cette année, l'activité Philatélie a permis à une dizaine de CM1 et CM2 de découvrir le timbre et son histoire. Les élèves ont pu créer leur propre timbre, sur différents thèmes qu'ils ont pu choisir.

Nous remercions l'Association Philatélique Champenoise, Karen VITRY pour l'initiation à l'anglais et le personnel communal pour la qualité de leurs interventions, chacun dans leur domaine.

Remise des calculatrices

Cette année, la désormais traditionnelle remise des calculatrices aux futurs collégiens a eu lieu à la Mairie.

En effet, une année sur deux, les élèves de la classe de Madame CANAMAS (CM1 et CM2) sont invités à visiter la maison commune.

En l'absence de Monsieur le Maire retenu par ailleurs et arrivé ensuite, Madame Carole SIMON, 1^{ère} Adjointe au Maire, entourée de Monsieur Jacques ROUSSEAU, 2^{ème} Adjoint au Maire, et Madame Jeannine GILLET, Conseillère Municipale, a rappelé le fonctionnement d'une Mairie, tant sur l'organisation du Conseil Municipal que sur la gestion administrative au quotidien.

Cet échange est toujours un moment très apprécié par tous.



Du côté du personnel communal

Madame Valérie BERTHELLEMY, Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe, a souhaité réorienter sa carrière professionnelle et a quitté notre commune en mai dernier, après six années de bons et loyaux services. Nous la remercions pour son engagement.

Aussi, depuis le 12 avril, nous avons accueilli **Madame Tiphaine CHAMON** que certains ont pu déjà rencontrer à la Mairie.

Forte d'une expérience de 5 années dans l'administration territoriale, elle a notamment la charge de l'accueil du public, de l'état civil et de la comptabilité.

Faisons sa connaissance.

Madame Tiphaine CHAMON

Présentez-vous : Je viens d'avoir 30 ans, je suis mariée, l'heureuse maman d'une petite fille Zoé et nous habitons la commune de Suippes.

Quels sont vos traits de caractère ? Discrète et sociable. Je pense que ce sont les deux traits de caractère qui me correspondent le mieux.

Quel est votre parcours professionnel ? Je viens de la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube (10), où j'exerçais le métier de secrétaire de Mairie au sein de 3 mairies : Meurville (180 habitants), Spoy (120 habitants) et Molins sur Aube (80 habitants), depuis septembre 2013.

Quelles sont vos attentes à la Mairie de Recy ? Pour moi, la Mairie de Recy est une nouvelle expérience au vu du nombre d'habitants, des différents travaux et projets, et de l'esprit d'équipe. J'attends donc qu'elle m'apporte un enrichissement professionnel et qu'elle me permette de bénéficier de différentes formations afin d'évoluer dans ma carrière.

Un sport, une activité ? J'ai pratiqué la plongée sous-marine mais maintenant je pratique le bébé nageur avec ma fille.

Vous aimez : Le chocolat et la lecture.

Vous n'aimez pas : Le manque d'honnêteté et de franchise.

Un mot pour conclure : Merci pour l'accueil que j'ai reçu.... et en route pour cette nouvelle aventure !

Règlement Général sur la Protection des Données

Le Règlement Général sur la Protection des Données de l'Union Européenne est entré en vigueur depuis le 25 Mai dernier. Il modifie les lois de protection sur les données régularisées, et la façon dont sont collectées les données à caractère personnel.

Ce RGPD apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données et rend obligatoire leur application. Le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€),

conformément aux articles 83 et 84 du Règlement Général de la Protection des Données.



Dans ces conditions, et afin de se mettre en règle avec la loi européenne, Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au service de mise en conformité avec la

règlementation européenne RGPD proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle (CDG54).

En effet, vu le volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et les moyens à mettre en œuvre, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un certain intérêt.

Cette mission RGPD sera donc confiée à un Délégué à la Protection des Données désigné par le CDG54.

Plan Communal de Sauvegarde

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde de la commune, des élus, des bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile et membres du personnel communal ont participé le samedi 15 juin à la visite du Service Départemental d'Incendie et de Secours SDIS.

Un exposé sur les missions et l'organisation et une simulation en salle d'opérations a permis de faire connaissance avec les moyens à la disposition des sapeurs-pompiers pour l'ensemble du département.

Médaille de porte-drapeau

Le 12 Juin dernier, la Médaille de Porte-Drapeau a été remise à notre camarade **Christian GRANDCOLAS** dans la salle d'honneur de la Mairie, en présence des conseillers et des anciens combattants de la commune venus en nombre.

La médaille et le diplôme ont été remis par Monsieur Michel VALTER, Maire de Recy, qui a retracé la ligne de vie du récipiendaire et le Président de l'amicale des Anciens Combattants de la commune, Monsieur Jean JESSON.

Un moment émouvant pour Christian dont les parents et grands-parents ont donné leur vie pour la nation au cours des deux guerres mondiales.



Participation Citoyenne RESTONS TOUS VIGILANTS !

N'hésitez pas à signaler tout individu ou véhicule suspect le plus rapidement possible aux référents locaux de « Participation Citoyenne » qui sont : Messieurs **Olivier FLORES** (06.70.95.08.55) et **Jean-Bernard BASSUT** (06.14.29.76.33), titulaires, et **Jacky BOUCHER** (03.26.21.56.26) et **Marc CALLEJAS** (06.82.92.59.10), suppléants.

Si vous constatez des comportements qui vous paraissent suspects, n'appellez pas la Police mais un des référents. Ce système permet de ne pas encombrer les lignes téléphoniques des forces de l'ordre.

La Police ne sera contactée directement qu'à l'occasion d'un événement grave et sérieux qui nécessite une intervention immédiate.

Le pique-nique de Lucile

Le 3 juin dernier, Lucile CLERE organisait un pique-nique entourée de sa famille et de ses amis.

Cette journée, riche en émotion, s'est déroulée sous un beau soleil et avec la visite surprise de son cheval Nora.



DU NOUVEAU À RECY...



Société Belge créée il y a 6 ans s'implante également à Recy 3 rue des Cotons
GSM : (33) 06 77 76 01 47 France
(32) 472 39 05 66 Belgique



FERMETURES – VOILETS – PORTES DE GARAGE – PERGOLA – VERANDAS
PROTECTIONS SOLAIRES – MOUSTIQUAIRES...
TOUTES MENUISERIES INTÉRIEURES – MEUBLES STRATIFIÉS
DES PRODUITS SUR MESURE !

OUVERTURE DE PORTES

Châlons-en-Champagne et alentours

Connaissance des serrures

Dépannage

Techniques d'ouverture



Ets Laperouse Christophe

21, rue des Tournelles
51520 RECY
06 75 24 91 46 ou 03 2 65 28 32
LC.M@live.fr

Menuiserie - Serrurerie - Peinture

Location de salles

La salle Orange :

Tarifs	24 heures	48 heures
Sans chauffage	95 €	180 €
Avec chauffage	125 €	235 €
Vaisselle	40 €	

La Salle des fêtes Maurice SIMON :

Tarifs	24 heures	48 heures
Sans chauffage	220 €	350 €
Avec chauffage	285 €	470 €
Vin d'honneur	120 €	

La location des salles est **uniquement réservée aux habitants (et leurs ascendants et descendants) et Associations de Recy.**

Pour une location le samedi, les salles seront mises à disposition tout le week-end et le tarif pour 48 h sera appliqué.

Seule la salle Orange peut être louée le dimanche uniquement.

Par conséquent, la salle sera mise à disposition le dimanche matin et sera facturée sur la base du tarif 24 heures.

AGENDA 2018

Juillet			
Samedi 14	Fête Nationale	Recy vit - Comité des Fêtes / Commune	Salle Maurice SIMON
Vendredi 27	Fête du centre aéré	Familles Rurales	Salle Maurice SIMON
Samedi 28	Pique-nique	Tamalou	Salle Maurice SIMON
Octobre			
Samedi 6	Repas des Aînés	Familles Rurales	Salle Maurice SIMON
Weekend 13 et 14	Salon des Arts et du Terroir	Recy vit - Comité des Fêtes	Salle Maurice SIMON
du 22 au 26	Stage Basket	ERSM Basket	Salle Pierre ARNOULD
Jeu 31 octobre	Halloween	Familles Rurales / CPE	Salle Maurice SIMON
Novembre			
Samedi 3	Choucroute	Tamalou	Salle Maurice SIMON
Dimanche 11	Armistice 1918		Salle Maurice SIMON
Vendredi 16	Soirée Beaujolais	Recy vit - Comité des Fêtes	Salle Maurice SIMON
Décembre			
Samedi 1 ^{er}	Brocante	CPE	Salle Maurice SIMON
Samedi 8	Téléthon		Salle Maurice SIMON
Dimanche 9	Noël des enfants	Recy vit - Comité des Fêtes et Familles Rurales et CPE	Salle Maurice SIMON

Les Associations

ASSOCIATIONS	PRÉSIDENT/RESPONSABLE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
FAMILLES RURALES	ALAIN DERVIN	7 rue des Champs	03 26 65 21 42
SERVICE D'AIDE À DOMICILE	JEANNE-MARIE BASSUT	1 RUE LOUIS VANSEVEREN	03 26 65 33 06
	FLORANE THIL	9 RUE DES MOULINS	06 33 20 36 15
CLUB FÉMININ	LYSIANE DERVIN	7 RUE DES CHAMPS	03 26 65 21 42
"	BRIGITTE PERARD	CHEMIN DE L'UMAILLY	03 26 65 22 14
"	CHANTAL GRANDCOLAS	30 RUE MARCEL JESSON	03 26 68 23 95
ACCUEIL DE LOISIR SANS HÉBERGEMENT	Non défini		
REPAS DES AÎNÉS	CHANTAL CHANGENOT	3 RUE LLE JEAN LE BON	03 26 65 67 18
CARTES D'ADHÉRENTS/TRÉSORERIE	ANNIE MARCHAL	38 RUE MARCEL JESSON	03 26 65 24 85
TAMALOU (CLUB DU 3 ^{ÈME} ÂGE)	BERNARD COLIN	10 voie de l'Abeille	09 54 31 81 09
CONSEIL DE PARENTS D'ÉLÈVES	ALICE JACQUOT	10 ruelle Frappat	03 26 26 93 15
SOCIÉTÉ DE CHASSE	HERVÉ ARNOULD	6 ruelle à Bouquin	03 26 65 25 18
SOCIÉTÉ DE PÊCHE	FRANCK LALLEMENT	2 bis rue des Moulins	03 26 68 07 83
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	JEAN JESSON	25 Grande Rue	03 26 65 21 71

COMITÉ DES FÊTES - RECY VIT ! SYLVIANE JACQUET 2 Route de Louvois 03 26 65 69 43

ERSM BASKET VÉRONIQUE JESSON 1 rue Chanteraine 03 26 68 00 97

ÉVEIL DE RECY SAINT MARTIN – PRÉSIDENT : DOMINIQUE JACQUET – 2 ROUTE DE LOUVOIS À RECY

SECTION BADMINTON	JEAN-PASCAL JACQUOT	24 Grande Rue	03 26 65 09 17
SECTION TENNIS	OLIVIER KARAS	3 rue Chanteraine	06 95 58 00 13
SECTION GYM ENFANT	SYLVIE AUGUSTE	28 rue Marcel Jesson	06 03 39 74 77
SECTION YOGA	ANIMATRICE : CORINNE		06 52 69 22 17
SECTION GYM VOLONTAIRE	SYLVIE MONEUSE	6 rue Marcel Jesson	03 26 65 34 40
SECTION BRIDGE	MARIE-NOËLLE PIAT	6 rue des Jardins	03 26 68 26 45
LE CHACAL CHESS CLUB	GILLES DHAYNAUT		06 87 16 84 54
SECTION SUN DANCE	ABDOURAZAK GUEDI		06 50 25 16 54

Le Football Club Saint Martin sur le Pré - La Veuve – Recy à Saint Martin sur le Pré - Tél./fax : 03.26.64.22.92.

La parole aux Associations

Le Conseil de Parents d'Élèves

Et une année scolaire s'achève...

Un début d'année 2018 encore riche en événements pour le CPE. L'organisation du loto des enfants en mars, le carnaval, la semaine d'activités en avril et la clôture de cette année scolaire par la kermesse, en collaboration avec les maîtresses de l'école. Des événements qui nous ont encore réunis nombreux autour de nos enfants.

La kermesse a réuni quelque 220 convives pour le repas mais beaucoup plus pour découvrir le spectacle, préparé par les enfants de l'école et les maîtresses et pour participer à l'ensemble des jeux proposés tels que : tir au but, jeu d'adresse, jeu du lapin, jeu de l'éléphant, des gourmands, courses aux dés, pêche à la ligne, maquillage et, plus original : du tir à l'arc et structure gonflable.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du CPE qui œuvre pour mettre en place les différentes manifestations proposées et qui permet au CPE de continuer d'exister.



Merci également aux parents d'élèves qui participent aux manifestations avec la tenue des stands.

Et enfin merci à tous : parents, grands-parents, villageois de Recy pour votre participation aux actions que nous proposons (achats de chocolats, produits artisanaux...).

Toutes nos actions périscolaires permettent de faire différents achats pour l'école (en collaboration avec les maîtresses : jeux pour les petits...), de participer aux voyages scolaires (classe verte, classe de neige...) et de pouvoir œuvrer encore plus pour le bien de nos enfants.

La présidente du CPE, Alice Jacquot

ERSM section Gym Enfant

Une nouvelle année s'achève pour nos petits gymnastes.....

Nous avons constaté cette année encore une baisse des effectifs et nous souhaitons remercier l'Éveil de Recy Saint Martin pour son aide financière sans quoi l'activité de gymnastique pour les enfants n'aurait pas pu avoir lieu.

Nous avons arrêté la date de reprise pour la prochaine saison prévue le **11 septembre à 16h45** et nous vous invitons à nous rejoindre pour une activité ludique et très appréciée pour les plus jeunes.



Familles Rurales



Notre association Familles Rurales de Recy, en présence de notre Maire Michel VALTER, a accueilli le midi du samedi 19 mai Madame Nadette BARREIRA dit "**la Cyclotte**", vice-présidente de

l'Association Familles Rurales de Couvrot.

Nadette, à 70 ans ! entreprend un tour de France à vélo d'environ 3500 km en longeant les frontières et côtes françaises dans le but de récupérer des dons pour la Fondation pour la Recherche Médicale. Trente-deux départements et trente-neuf étapes lui seront nécessaires pour accomplir ce périple.

Après les présentations et les échanges sympathiques avec la Cyclotte, nous avons préparé une collation fort appréciée par les cyclos qui l'accompagnaient.

Suite à cette pause casse-croûte et les "au revoir" au groupe de Couvrot, la "Caravane" est repartie pour Reims terme de cette première étape...



Bravo la Cyclotte !

ERSM section Bridge



Petit exercice de bridge !

Je rappelle la règle : il faut fournir une carte de la couleur demandée, si vous ne possédez plus de cette couleur, vous défaussez avec une carte d'une autre couleur. Le pli est remporté par le joueur qui a fourni la carte la plus forte de la couleur demandée. Ce joueur jouera à son tour pour le pli suivant. Il y a 13 plis à réaliser au total.

Le jeu comprend deux équipes : la paire Nord-Sud joue contre la paire Est-Ouest. L'ordre des cartes de la plus forte à la plus faible est : A R D V 10 9 8 7 6 5 4 3 2.

Vous êtes en Sud et avez en main :

♠ R 8 6
♥ 10 9 3
♦ A R
♣ A V 8 4 2

Votre partenaire a posé sur la table :

♠ A 3 2
♥ V 8 4
♦ D V 6 4 3
♣ 7 5

À vous de faire 8 plis avec votre jeu et celui de votre partenaire, qui fournira la carte que vous lui demanderez (il est « le mort »). Le joueur en Ouest a entamé la Dame de Pique. C'est au joueur en Nord de jouer.

Pour connaître la solution, venez nous retrouver le mercredi soir à partir de 20h30, ou contactez-nous ! (Pas de jeu en juillet et en août)

Section Bridge de l'ERSM : Marie-Noëlle PIAT au 03.26.68.26.45 / 06.71.18.23.10 – marienoelle.piat@free.fr
Jacques VITRY au 03.26.65.85.15 / 06.29.21.80.09 – jacvitry@aol.com

Comité des Fêtes - Recy vit !

Suite à notre assemblée générale nous avons constaté le départ de quatre anciens membres. Seuls deux nouveaux bénévoles nous ont rejoints. C'est donc avec une équipe réduite et vieillissante que nous continuons à fonctionner.

Nous aimerions être renforcés par de nouveaux volontaires si possible plus jeunes pour rajeunir notre association.

Le premier rendez-vous a eu lieu le 17 mars après-midi avec la compagnie de cirque burlesque CHARIVARI qui a enchanté petits et grands. Ce spectacle, suivi d'un goûter pour les enfants, a rassemblé une centaine de personnes. À noter que cet après-midi était entièrement gratuit.

Le 31 mars : la deuxième course aux œufs de Pâques a été animée par 5 mascottes



Chaque enfant est reparti avec un sachet de chocolats obtenu en échange des œufs factices ramassés. Cette animation destinée aux plus jeunes est bien entendu entièrement gratuite. Les plus petits ont été émerveillés par ces nouveaux partenaires qui leur ont donné rendez-vous en 2019.



Le 14 avril : le soleil était au rendez-vous pour notre sortie à Paris où 53 Recyots ont visité le cimetière du Père Lachaise.

La soirée s'est terminée auprès des tours de Notre-Dame et plus précisément au restaurant moyennageux Le Gaulois dans une ambiance festive.

Nous vous donnons RDV le 14 juillet, ensuite au sixième Salon des Arts et Terroir le 13 et 14 octobre, puis nous retrouverons notre traditionnel Beaujolais le

16 novembre. Enfin nos amis les Sarrybiens viendront clôturer l'année le 8 décembre.

Recy vit - Comité des Fêtes, Familles Rurales et le Conseil de Parents d'Élèves s'associent pour organiser un spectacle de Noël **dimanche 9 décembre**, pour le jeune public, sur le thème : Au Pays de Noël. Cette manifestation sera gratuite. Plus d'information ultérieurement.

Donc, à bientôt !

Yoga

Chaque mercredi soir de 18 h 30 à 19 h 30, Salle Léon Changenot (à côté de la Mairie), nous vous attendons pour une séance de **RELAXATION** et de **DÉTENTE**.

Pour tous renseignements, contactez

Corinne au 06 52 69 22 17

Inscription au trimestre possible

Rendez-vous à la rentrée !



ERSM Basket

Saison 2017-2018 : **Une saison faste**

L'ERSM Basket compte 245 licenciés (soit 30 de plus que la saison précédente), issus de 43 communes et a engagé 14 équipes en championnat, dont 3 féminines : 6 équipes en département, 1 en inter département, 6 en Région et 1 en Nationale 2.



Si les résultats sportifs sont, dans l'ensemble, satisfaisants, notons, en Région, la 1^{ère} place de nos **U17** et **U15**.

Notre **équipe 1^{ère}** se démarque particulièrement. Seule invaincue sur les 144 équipes qui composaient la Nationale 3 pour la saison 2016-2017, elle a accédé en Nationale 2 en espérant bien s'y maintenir.

C'était sans compter sur les prouesses techniques de l'entraîneur et des joueurs, puisqu'elle est aujourd'hui **promue en Nationale 1**. De belles rencontres en perspective...

Les 6 équipes de l'école **Mini-Basket** s'en sont données à cœur joie sur des plateaux organisés en lien avec le Comité Départemental de Basket.

Notre **équipe Loisirs** a organisé quelques matchs amicaux, pour son seul plaisir.

La mise en place d'un Pôle Excellence avec le Collège Notre-Dame Perrier a permis à 8 jeunes, de 14 à 16 ans, sélectionnés pour leurs compétences sportives et leurs résultats scolaires, de bénéficier de deux entraînements supplémentaires par semaine grâce à des créneaux horaires spécifiques.

Une section **Basket Adapté** a vu le jour en mars. 8 travailleurs handicapés de l'ESAT de l'Isle aux Bois et des Foyers Charcot et Mermoz se sont initiés aux joies de notre discipline. Les balbutiements ont été perturbés par les ponts

et vacances de ce dernier trimestre scolaire. Nous pourrions compter sur l'appui du directeur de l'ESAT et du Président International du Sport Adapté pour en assurer un fonctionnement plus rigoureux et régulier dès la rentrée.

La recrudescence de licenciés, le besoin d'un encadrement technique qualifié, la montée en NM1 de l'équipe 1^{ère} font que l'ERSM doit trouver, très vite, les moyens financiers pour engager toutes ses équipes en championnat.

Aussi, **nous faisons appel à votre générosité**.

L'association étant reconnue d'intérêt général, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts de 66 % si vous êtes un particulier, de 60 % si vous êtes une entreprise.

Nous avons également besoin de moyens humains pour intégrer des commissions telles que celles de l'animation, du basket féminin ou encore de l'école Mini-Basket.

Nous comptons sur vous ! Merci

Nous remercions sincèrement la commune pour son soutien financier et la mise à disposition de ses infrastructures.

Bonnes vacances et à très vite pour la reprise des championnats ☺

